COMMUNE DE ALLOINAY – SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2024

Procès-verbal de la séance du conseil municipal Du 13 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de ALLOINAY, dûment convoqués en date du 7 février, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard CHARTIER, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes et MM. Bernard CHARTIER, Daniel RAYNEAU Jean-Marie VAIE, Éric GOUINAUD, Maguy LUCQUIAUD, Daniel CHOLLET, Damien GOURICHON, Daniel MINOT, Aurélie GUÉRIN, Francine BRUN, Sandrine TIREAU, Monique GOUDIN, Jean-Guy RAFFOUX, Alexandra OLIVET.

<u>Absents et excusés</u>: Mmes Mr Jennifer TERNY, Dolorès VINCELOT, (a donné pouvoir à Monique GOUDIN), Nadine RENAUD, Maciej SIUREK (a donné pouvoir à Éric GOUINAUD).

Secrétaire de séance : Mme Francine BRUN

Ordre du jour :

- Devis Pain volets pour la mairie
- Devis Pain ouvertures pour le logement 6 route des hortensias
- Devis pour la taille des arbres à Loizé
- Remboursement du dépôt de garantie logement 3 allée des grives
- Remboursement du dépôt de garantie logement 28 rue du centre
- Demandes de subvention
- Avenant à la convention de mise à disposition du personnel intérimaire
- Avenant à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique
- Adhésion 2024 FREDON
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Alexandra OLIVET à 20 h 35.

01-13-02-2024

DEVIS VOLETS MAIRIE DE GOURNAY

Mr le maire présente au conseil municipal un devis de la société PAIN concernant deux volets roulants, pour le remplacement de ceux en place à la mairie de Gournay. Le montant de ce devis est de 2 510.29 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la Société PAIN pour la fourniture de deux volets roulants, d'un montant de 2 510.29 € TTC.

02-13-02-2024

DEVIS OUVERTURES LOGEMENT COMMUNAL 6 ROUTE DES HORTENSIAS

Mr le maire présente au conseil municipal un devis de la société PAIN concernant deux fenêtres deux vantaux et une porte d'entrée, pour le remplacement des ouvertures du

COMMUNE DE ALLOINAY - SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2024

logement communal 6 route des hortensias. Le montant de ce devis est de 2 074,96 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la Société PAIN pour la fourniture de ces ouvertures, d'un montant de 2 074.96 € TTC.

Arrivée de Aurélie GUÉRIN à 20 h 45

03-13-02-2024

DEVIS ELAGAGE

Mr le maire présente au conseil municipal un devis de Mr Damien DECAUDIN, concernant l'élagage des arbres rue des platanes, à l'espace de la ferme et à l'église de Loizé pour un montant de 1 860.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de Mr Damien DECAUDIN pour effectuer l'élagage.

Les travaux sont prévus pour la dernière semaine de Février.

04-13-02-2024

LOGEMENT 3 ALLEE DES GRIVES A LOIZE : REMBOURSEMENT DU DEPOT DE GARANTIE

Mr le maire rappelle au conseil municipal que Mr Steven MAUDET a quitté le logement communal situé 3 allée des grives à Loizé, à la date du 31 décembre 2023.

L'état des lieux de sortie a été effectué le 31 décembre 2023. Ce dernier n'ayant fait constat d'aucune dégradation et étant conforme à l'état des lieux lors de l'entrée du locataire, M. le maire propose au conseil municipal de rembourser le dépôt de garantie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement du dépôt de garantie à Monsieur Steven MAUDET, d'un montant de 300 €.

05-13-02-2024

LOGEMENT 28 RUE DU CENTRE A GOURNAY : REMBOURSEMENT DU DEPOT DE GARANTIE

Mr le maire informe le conseil municipal que Mr Alain DIEVART a quitté le logement communal situé 28 rue du centre à Gournay, à la date du 31 décembre 2023.

L'état des lieux de sortie a été effectué le 31 décembre 2023. Ce dernier n'ayant fait constat d'aucune dégradation et étant conforme à l'état des lieux lors de l'entrée du locataire, M. le maire propose au conseil municipal de rembourser le dépôt de garantie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement du dépôt de garantie à Monsieur Alain DIEVART, d'un montant de 380 €.

06-13-02-2024

SUBVENTION ANACR 2024

Mr le Maire informe le conseil municipal que l'ANACR, l'association nationale des anciens combattants de la résistance, demande une subvention à la commune.

COMMUNE DE ALLOINAY - SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2024

Il est rappelé que cette association organise tous les ans la cérémonie du 25 juillet à Gournay en hommage aux résistants tués sur la commune. Il est donc légitime de la soutenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer et de verser une subvention de 200 € à l'ANACR.

07-13-02-2024

SERVICE INTERIM DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES - HAUSSE DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE GESTION DES AGENTS INTERIMAIRES - SIGNATURE D'UN AVENANT N° 3 A LA CONVENTION

- Vu le code général de la Fonction publique,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 11 janvier 2017, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

Il précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Il informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 11 décembre 2023 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1^{er} janvier 2024, qui passera de 4,5 % à 5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n° 3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2024 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

08-13-02-2024

CONVENTION DE FORMATION ET D'ASSISTANCE DU PERSONNEL A L'UTILISATION D'UN SITE INFORMATIQUE : AVENANT

Mr le Maire informe l'assemblée que lors de sa séance du 11 décembre dernier, le Conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé d'ajuster les tarifs de l'assistance progiciels avec une revalorisation de l'ordre de 3 %, afin de refléter partiellement l'impact de l'inflation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ajustement des tarifs et autorise le maire à signer l'avenant de la convention avec le Centre de gestion des Deux-Sèvres.

09-13-02-2024

ADHESION FREDON DEUX-SEVRES 2024

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune adhère à la FREDON DEUX-SEVRES depuis 2018. (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles). Cette adhésion permet un accès pour la commune et ses habitants, à des services supplémentaires à prix préférentiels (destruction de nid de frelon asiatique, la régulation des taupes et des chenilles processionnaires).

La cotisation comprend une adhésion de base de 40 € et les services supplémentaires de 0.03 € x 907 habitants soit un total de 67.21 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, l'adhésion de la commune à la FREDON DEUX-SEVRES pour l'année 2024.

QUESTIONS DIVERSES

<u>RD 948</u>: Le matériel est de retour pour les travaux. Le pont est terminé. Il n'y a pas de nouvelle sur la continuité du chantier.

Revitalisation ITM LAI: Actuellement TCMG occupe 20 % de la surface. L'entreprise Thebault était intéressée mais elle a choisi de partir en Auvergne. Côté emploi, à l'arrêt de l'activité, 206 personnes étaient employées, 146 ont bénéficié d'une conversion et 66 sont sans emploi.

Eoliennes : Certaines éoliennes éclairent avec une lumière blanche la nuit, ce qui n'est pas légal, il y a obligation de repérer immédiatement. L'entreprise a été prévenue.

<u>Rivière souterraine</u>: le 22 mars prochain, à la demande de la commune de Maisonnay, une descente dans la rivière souterraine est prévue avec le groupe de spéléos. Les personnes intéressées doivent s'inscrire.

<u>Eoliennes Clussais la Pommeraie</u>: la réunion avec WPD prévue le 19 février est annulée. Lorsqu'elle sera de nouveau programmée, il serait bien que le conseil municipal de Alloinay soit représenté.

<u>Salle polyvalente</u>: Mr le maire présente un modèle de barrières, qui pourraient être installées devant la salle polyvalente. Celles-ci semblent convenir à l'assemblée. Aurélie GUÉRIN, signale qu'il n'y a pas de lumière au point tri. Celui-ci pourrait être supprimé de son emplacement actuel et transféré de l'autre côté de la rue, vers la salle des jeunes. S'il peut être supprimé devant la salle polyvalente, des barrières seraient installées à cet endroit. Le même système de barrières est prévu à la salle des fêtes de Loizé pour délimiter la fosse septique.

<u>PLUi-H</u>: une réunion est programmée pour la présentation au conseil le mardi 19 mars à 20 h 30.

<u>Réunions</u>: la réunion du CCAS est prévue le 12 mars et la réunion du conseil municipal pour le budget, le 2 avril.

COMMUNE DE ALLOINAY - SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2024

<u>Adressage</u>: un problème de distribution du courrier se pose avec le facteur. Un tampon est mis sur le courrier avec l'ancienne adresse alors que la nouvelle est correctement libellée.

<u>Jeux</u>: Alexandra OLIVET signale que les jeux de Loizé ne sont pas adaptés pour tous les âges. Il n'y a pas de filet dans les buts. Les jeux ne sont que pour les petits. Les enfants souhaiteraient un city stade comme celui de Gournay. Il n'y a pas de place à Loizé pour un tel projet.

<u>Agents</u>: Claire ne fait plus le ménage à Gournay. Une personne est en intérim. La réflexion est menée pour le recrutement d'un nouvel agent.

Broyeur d'accotement : Un achat étant prévu, Damien Gourichon demande s'il ne faudrait pas lancer le projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.

Délibérations n° 01-13-02-2024 à 09-13-02-2024

La secrétaire de séance, Francine BRUN Le maire, Bernard CHARTIER